

VISION 2021



Les CTI-CPDE
pleinement mobilisés
pour la relance industrielle



Édito
Stéphane Le Guirriec
Président du RCTI

Qui se souviendra de l'année 2019 ? A l'évidence le coronavirus a raflé la mise médiatique et marquera les mémoires. Objet de toutes les attentions les mois passés, il a occulté les réalisations de 2019 et signe de son empreinte l'année 2020. Il bouleverse profondément notre environnement économique et sans conteste celui des années à venir également. Pourtant nos actions et succès de 2019 méritent qu'on s'y arrête. En effet, des acquis importants et structurants ont été obtenus. C'est sur ces bases solides que nos CTI CPDE construisent dès cette année leur présent et leur avenir.

Jusqu'au second semestre 2019, beaucoup d'incertitudes ont perduré sur le rôle, les missions et le financement des CTI CPDE. Les rapports de différentes missions parlementaires s'étaient pourtant succédés ces dernières années pour souligner la pertinence du modèle. La mission Cattelot-Grandjean-Tolo, diligentée par le Premier ministre, a très certainement fermé le ban en posant des conclusions argumentées sur la place des CTI CPDE dans la reconquête industrielle française et leur légitimité à accompagner les entreprises.

Aujourd'hui, avec la Covid-19 pesant sur l'activité et les perspectives des industriels, les CTI CPDE ont un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement au quotidien des entreprises. Les solutions proposées et menées sur le terrain sont cohérentes avec les actions nombreuses et fortes des pouvoirs publics et notamment le programme France Relance dans son volet transformation de l'industrie vers l'usine 4.0. Nos plateformes, par exemple, sont des moyens de pointe, centres de ressources intégrés, à la disposition des entreprises pour les accompagner dans l'innovation technologique, la compétitivité et la transition écologique.

Rappelons-le une fois encore, les entreprises des secteurs professionnels des CTI-CPDE sont pour plus de 90 % d'entre elles des PME-TPE. Présentes sur tous les territoires, elles sont la force et l'avenir de l'industrie Française. **Dans la période actuelle, les CTI CPDE sont plus que jamais « sur le pont » aux côtés des chefs d'entreprises et de leurs équipes pour faire face, innover et s'adapter.**

POIDS DES SECTEURS INDUSTRIELS

132 000

► Entreprises

1,5

► Millions d'emplois

322

► Milliards d'euros de CA

Fédérations et CTI-CPDE : une action conjointe renforcée pour la relance

Depuis juin 2019 et la remise du rapport de mission Cattelot-Grandjean-Tolo sur l'avenir des CTI-CPDE, fédérations professionnelles et CTI-CPDE ont plus que jamais renforcé leurs actions conjointes pour défendre l'industrie française.

Retour sur quelques dates importantes :

► **Juin 2019** : après plusieurs mois d'études approfondies, la mission Grandjean – Cattelot-Tolo a remis son rapport à la ministre Agnès Pannier-Runacher. La mission a ainsi conforté le rôle de soutien des CTI-CPDE pour les entreprises de leurs secteurs et réaffirmé à quel point ils sont essentiels pour l'innovation. Elle a insisté sur le rôle de pilotage par les fédérations des actions collectives des CTI-CPDE. Elle a enfin supprimé le plafonnement des taxes affectées, ce qui revient à allouer les pleins moyens des professions aux actions des CTI-CPDE pour les entreprises.

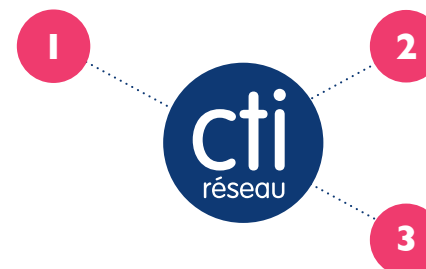
► **Décembre 2019** : confortés dans leurs rôles respectifs, professions et CTI-CPDE ont tracé ensemble, et avec le concours de l'État, des feuilles de route pour leur filière et formalisé leurs engagements dans des « **contrats d'objectifs et de performance** » présentés en fin d'année et signés en présence de la ministre Agnès Pannier-Runacher et de la députée Anne-Laure Cattelot en février 2020.

► **Décembre 2019** : fort du soutien de députés mobilisés en faveur de l'industrie, l'**Assemblée**

nationale a voté la fin du plafonnement des taxes affectées. Depuis 2012, ce sont plus de 40 millions d'euros qui avaient été prélevés par l'État, privant les entreprises d'actions engagées par leur CTI-CPDE.

► **Juillet 2020** : le Réseau CTI a réuni son Conseil d'orientation, rassemblant les fédérations professionnelles et présidents des CTI-CPDE avec la participation exceptionnelle de la députée Anne-Laure Cattelot. Ensemble, ils ont proposé de mettre en avant les **CTI-CPDE comme acteurs clés de la relance.**

Les CTI-CPDE mobilisés sur 3 axes de la relance :



1 Transition écologique énergétique : il s'agit de faciliter et d'accélérer la transition écologique des entreprises en développant des solutions pragmatiques et accessibles ;

2 Modernisations de l'industrie : pour anticiper les transformations majeures de l'industrie grâce à l'intégration de briques technologiques et produire les adaptations nécessaires ;

3 Soutien aux PME : afin de répondre aux besoins technologiques des PME et de les accompagner au quotidien.



© Alexis Cheziere

Des enjeux colossaux pour l'industrie

Une transformation majeure des moyens de production est indispensable pour permettre le développement de l'industrie française : la prise en compte de la révolution énergétique et l'intégration des leviers de l'économie circulaire sont au cœur des transformations à venir ainsi que plus largement, l'assimilation par les entreprises des concepts du développement durable. Pour l'industrie, les enjeux sont rien moins que le développement de la compétitivité et la préservation de notre environnement et de notre climat.

Les contributions des CTI – CPDE à ces enjeux

- **La transition énergétique :** travailler à améliorer l'efficacité énergétique, adapter les moyens de production au mix énergétique à venir font partie des grands chantiers de l'industrie.
- **L'économie circulaire :** développer l'économie circulaire à l'échelle des territoires, qualifier les matériaux, les gisements.
- **L'élaboration de feuilles de route « bas carbone » des filières industrielles :** en concertation avec les fédérations, nombreux sont les CTI à avoir identifié les pistes de travail pour faire progresser la filière vers une économie bas carbone.
- **Le développement de matériaux plus durables et de bio-matériaux :** ces matériaux ont des possibilités quasi infinies sur lesquelles de nombreux travaux sont en cours. Les CTI sont très en pointe sur ces sujets.
- **La prise en compte des approches de RSE.**

« Le premier principe qui guidera notre action : remettre l'écologie au cœur de notre modèle productif et faire le pari de l'investissement dans les transports, les énergies, les technologies de demain. En somme : réconcilier écologie et économie. »

Emmanuel Macron, 29 juin 2020

21
millions
d'euros

alloués aux actions collectives pour la transition écologique

« Le #PlanDeRelance est un plan d'investissement pour la «France 2030». Une France qui aura retrouvé sa compétitivité et sa croissance. Une France qui aura une économie plus verte et décarbonée. »

Bruno Le Maire, 27 août 2020

1 700

entreprises accompagnées par an

Décarboner l'industrie qu'est-ce que cela signifie ?

La France s'est engagée sur un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour l'industrie cela signifie très concrètement agir selon 4 axes :

FOCUS

A

Réduire de 40 % la consommation d'énergie des sites de production, ce qui passe par :

- optimiser les rendements énergétiques des procédés de production,
- investir massivement dans la rénovation et la supervision énergétique des sites de production industriels (bâtiments) pour limiter les déperditions énergétiques,
- étudier la possibilité de récupérer l'énergie fatale.

C

Proposer des produits éco-responsables à impact carbone réduit sur l'ensemble du cycle de vie :

- dès la conception (ex : usage de matériaux bio-sourcés et de matériaux recyclés, allègement des pièces),
- lors de la fabrication (ex : technologies propres, réduction des déchets de fabrication...)

→ pendant le transport (ex : relocalisation, circuit court de distribution)

→ en phase d'utilisation (ex : consommation de ressources minimisée, durée de vie prolongée, réparabilité, économie de la fonctionnalité...)

→ en fin de vie (ex : démontabilité, recyclabilité, réutilisation...)

D

Développer une offre émergente de valorisation du CO₂ (R&D), avec des enjeux de captage, de stockage et de valorisation du CO₂.

B

Adapter les sites de production aux évolutions possibles du « Mix énergétique », liées à la diminution voire à la disparition des énergies fossiles.

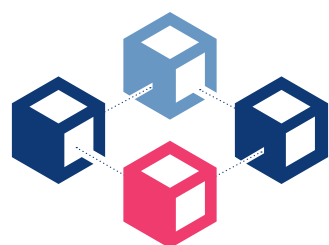
NEUTRALITÉ
CARBONE

Industrie du futur et modernisation des entreprises

« Pas de France forte sans une industrie forte », « pas d'industrie sans l'industrie du futur », « pas d'économie forte sans industrie forte, durable et compétitive »...

Rarement un tel constat a été partagé par tous et à tous les niveaux de l'État et nombreux sont donc les acteurs à prendre leur part dans la relance industrielle aux côtés des chefs d'entreprise. Si l'État crée les conditions de cette relève par les mesures fortes de son plan de relance, les CTI-CPDE épaulent les entreprises sur les volets technologiques de leurs besoins.

► Parmi les concepts de l'industrie du futur, les CTI-CPDE sont particulièrement actifs pour :



• **accompagner** les sauts technologiques des outils de production,

• **développer** aussi l'offre technologique de l'usine du futur pour les technologies de conception, de moyens de production et de supply chain,

• **assurer** la montée en gamme des produits par l'amélioration de leur performance, la création de valeur nouvelle pour l'utilisateur, l'innovation, la différenciation et l'adaptation au marché.

« Nous avons quatre leviers pour gagner la bataille industrielle : améliorer la compétitivité par la baisse des impôts de production et la digitalisation - simplification, innover dans les secteurs porteurs, relocaliser, travailler l'attractivité. »

Agnès Pannier-Runacher,
27 juillet 2020 à l'Assemblée nationale

EFFORTS CONSACRÉS À LA TRANSFORMATION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

38

millions d'euros

alloués aux actions collectives pour la modernisation des entreprises

4 700

entreprises accompagnées par an

FOCUS

► Des plateformes de pointe, lieux d'expérimentation à disposition des entreprises

Les plateformes des CTI-CPDE sont des moyens technologiques de pointe, le plus souvent uniques en France, et constituent des centres de ressources intégrés à la disposition des entreprises pour tester et valider les produits et procédés de demain. Près d'une cinquantaine de plateformes adaptées aux différents métiers des filières et constituées d'équipements à diverses échelles, pouvant aller jusqu'à la taille réelle, sont réparties sur tout le territoire.

En tant que centres de ressources, les plateformes sont des lieux d'expérimentation, de démonstration, de recherche appliquée, de transfert de technologie, de formation, d'assistance technique et de conseil au service des PME/PMI. Elles ont pour ambition d'apporter aux entreprises les innovations technologiques les plus à même de créer de la valeur.

Les plateformes des CTI-CPDE présentent trois caractères originaux :

→ elles sont **accessibles aux entreprises** selon des modalités claires et précises, tenant compte des réalités industrielles, en particulier le respect de la confidentialité et des délais ;

→ les investissements mobilisés, lourds en capital et en compétences, s'inscrivent dans des **stratégies de filières à long terme** ;

→ les équipements bénéficient des meilleures évolutions technologiques, **issues des très nombreux partenariats des CTI-CPDE avec le monde de la recherche et les offreurs de solutions technologiques.**



© Alexis Chezière

➕
QUELQUES THÈMES DE PLATEFORMES :

- Construction durable
- Efficacité énergétique
- Performances des produits
- Robotique et cobotique
- Conception de produits
- Caractérisation de matériaux
- Procédés industriels

Un soutien prioritaire aux PME

Pour plus de 90% d'entre elles, les entreprises des secteurs professionnels des CTI-CPDE sont des PME, et c'est vers ces PME que portent tous les efforts. En effet, les PME sont soumises aux mêmes évolutions nécessaires que l'ensemble de l'industrie, alors qu'elles ont des moyens humains (diversité de compétences), techniques (outils R&D, démonstrateurs...) et financiers souvent plus limités que les grands groupes industriels.

Les accompagner spécifiquement et répondre à leurs besoins propres, c'est prioritairement pour cela que les CTI et CPDE ont été créés. Ils sont pleinement mobilisés pour les soutenir en cette période.

► Parmi les actions spécifiques des CTI-CPDE pour les PME, on peut citer :

- **Faciliter la montée en gamme** : évaluer les performances des outils industriels et les faire évoluer en intégrant les briques technologiques de l'industrie du futur et les possibilités du numérique.
- **Accélérer la mise sur le marché des produits innovants** : réduire les temps de développement, intégrer les concepts de l'économie circulaire, qualifier et certifier les produits.
- **Former** et accompagner les équipes pour s'adapter aux nouvelles technologies, valoriser les métiers de l'industrie auprès des jeunes.
- **Sécuriser** les investissements en facilitant les opérations de démonstration et d'adaptation des briques technologiques ou des nouveaux équipements.
- **Utiliser les leviers de la normalisation** comme outil de différenciation en participant aux travaux européens et internationaux de normalisation et en contribuant à la diffusion de ces travaux.

56

millions d'euros

alloués aux actions collectives de soutien aux PME

« L'emploi est la priorité numéro 1 du #Planderelance. Nous agissons pour sauvegarder nos emplois, favoriser l'embauche des jeunes, renforcer les formations en particulier sur les secteurs et métiers porteurs. Nous sommes mobilisés et déterminés à ne pas subir la crise. »

Elisabeth Borne, 26 août 2020.

5 500

entreprises accompagnées par an



© traimak/123RF

FOCUS

► La Formation, clé du développement des PME

La formation est un des axes de relance, favorisant potentiellement l'emploi, le maintien dans l'emploi, la montée en compétences pour l'adaptation des salariés à des nouveaux défis et l'intégration des jeunes.

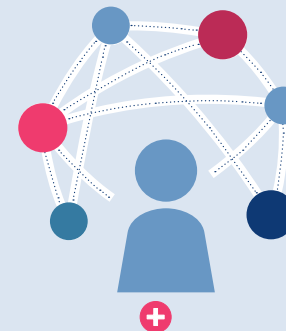
Les CTI/CPDE constituent un réseau d'organismes de formation, dotés de compétences éprouvées et d'une vision terrain, en phase avec les besoins des entreprises, et pour leurs salariés.

Les équipes pédagogiques des CTI-CPDE travaillent depuis longtemps à l'évolution de l'offre de formation, en particulier à la formation à distance, que ce soit par le e-learning pour lequel le salarié peut se former à son rythme et aux horaires qui lui conviennent, puisqu'il n'y a pas d'interactivité, ou par un système de classe virtuelle, qui implique une pédagogie participative et une dynamique de groupe.

Dans les deux cas, les CTI-CPDE développent des parcours complets avec un découpage en séquences construites pour acquérir de nouvelles compétences théoriques comme pratiques. Les nouvelles méthodes de formation requièrent également de nouvelles aptitudes de la part des formateurs : les formateurs des CTI-CPDE ont pour la plupart d'autres activités d'expertises au contact des entreprises et sont ainsi à même de développer l'agilité nécessaire.

« Combiner ambitions écologique, économique et sociale est notre défi commun. Accélérer la transition écologique, c'est transformer de nombreux emplois et compétences. Investissons dans le capital humain. Nous y sommes prêts ! »

Muriel Penicaud,
29 juin 2020



« Porter l'industrie c'est promouvoir la valorisation des compétences, de la formation professionnelle et de l'apprentissage »

Agnès Pannier Runacher,
27 juillet 2020

CHIFFRES-CLÉ DE LA FORMATION :

► 330 000 heures de formation

► 12 500 stagiaires

► 430 formateurs

Vision 2021

La période sans précédent que nous vivons est une occasion de replacer les grands enjeux au cœur des transformations à venir : préserver notre environnement et notre climat par la mise en œuvre de la transition énergétique et l'intégration des leviers de l'économie circulaire ainsi que, plus largement, ceux du développement durable. Il est également vital de renforcer la solidarité, via la création d'emplois durables et attractifs pour les jeunes et de renforcer notre indépendance stratégique avec une forte densité industrielle sur l'ensemble du territoire national.

Les CTI-CPDE sont des entreprises et ont passé la période de confinement comme les autres avec recours aux outils d'urgence déployés par l'Etat pour les entreprises. Ils ont maintenu la plupart de leurs activités durant la période de confinement pour assurer leurs services de proximité auprès des entreprises.

Cependant, comme les entreprises, les CTI-CPDE sont fragilisés par la crise, alors même que c'est en période de crise qu'ils se doivent d'être présents auprès des entreprises. Créés en période de crise pour mutualiser les efforts de reconstruction et de relance industrielle, les CTI-CPDE sont là pour rappeler **qu'innovation, relance, technologie ainsi que vision à terme restent possibles et réalisables malgré les difficultés, jouant ainsi un rôle d'entraînement et de preuves.**

En juillet dernier, les fédérations professionnelles ont rappelé que les CTI-CPDE ont un rôle important à jouer dans ce plan de relance, en particulier pour entraîner les PME.

Le plan de relance publié début septembre comporte de très nombreux dispositifs d'appuis et de soutien aux entreprises. Pour l'industrie, il fixe **des objectifs très ambitieux** pour la transformation et des entreprises industrielles et y affectent des moyens importants, salués par tous les acteurs de l'industrie.

Un grand nombre de ces objectifs sont retrouvés dans les feuilles de route et contrats d'objectifs et de performance des CTI-CPDE: décarbonation, transition écologique, modernisation, place du numérique..... Les programmes des CTI-CPDE sont ainsi parfaitement alignés sur les objectifs de la politique industrielle.

Pour ré-industrialiser, dynamiser les filières industrielles, les CTI-CPDE sont convaincus du rôle des PME et les moyens du plan de relance **doivent leur parvenir de façon massive** : ce sont elles qui maintiennent des emplois sur le territoire national, contribuent à l'attractivité de groupes internationaux. L'Etat peut directement les aider et voir rapidement les bénéfices de ces actions.

Outils de mutualisation et parfaitement adaptés à l'accompagnement des PME, les CTI-CPDE ont un rôle majeur dans ce plan de relance, car ils peuvent donc agir comme :

→ Des **acteurs opérationnels** des projets d'innovation, de développement et de transformation des entreprises ;

→ Une « **assurance** » que les moyens importants mis sur l'industrie soient effectivement utilisés pour des PME industrielles et contribuent à leur développement.

Les CTI-CPDE appellent ainsi de leurs vœux pour 2021 que l'ensemble des programmes du plan de relance soient le plus rapidement possible accessibles facilement aux entreprises avec une attention très particulière portée aux PME industrielles. Elles pourront alors se concentrer sur leurs activités de développement et les CTI-CPDE sur leurs missions de les accompagner et entraîner vers un futur pérenne : c'est cette bataille que les CTI-CPDE s'engagent à mener dès 2020.

CHIFFRES CLÉ DES CTI-CPDE DU RÉSEAU CTI

▶ 16 CTI CPDE ▶ 2 500 collaborateurs ▶ 150 Millions d'euros de ressources collectives ▶ 150 Millions d'euros de ressources privées

MEMBRES DU RÉSEAU CTI



* Membre associé

www.reseau-cti.com
secretariatcti@reseau-cti.com
8 rue Boudreau 75009 Paris

Conception et réalisation : Sophie Reinaud, Clémentine Rocolle